

Politique de remboursement

Le FC Laval est un organisme à but non lucratif dont l'objectif principal est d'encourager le bien-être à travers la pratique du soccer afin que les jeunes de la région puissent s'épanouir à un prix le plus raisonnable possible.

Afin d'offrir à ses membres le meilleur service possible, le FC Laval a établi une politique de remboursement, lui permettant ainsi d'administrer convenablement les demandes reliées au remboursement du coût d'inscription.

Procédures

Tout membre désirant un remboursement pour cause d'abandon, de maladie ou de blessure doit d'abord remplir le formulaire se trouvant à la fin du document, et ensuite, transmettre sa demande à l'adresse courriel remboursement@fclaval.com ou venir la déposer en main propre au bureau du FC Laval, soit au 1450 Boulevard Pie-X, Laval, QC H7V 3C1, Bureau 208.

Veillez noter que si un participant est suspendu pour des raisons disciplinaires ou violation des règles et politiques du Club et/ou de la Ligue, aucun remboursement ou crédit n'est émis.

Aucune demande ne sera traitée sans la réception du formulaire rempli adéquatement¹. Le FC Laval transmettra au membre la somme qui lui est due dans les dix jours ouvrables qui suivent la demande de résiliation².

Traitement du dossier

1. Si l'annulation de l'inscription est faite avant le début des activités sportives, la totalité du coût d'inscription sera remboursée au membre à l'exception des frais d'affiliation Club de 40\$.
2. Veillez noter qu'une fois la remise des uniformes faite, ceux-ci deviennent non-remboursables. Ils seront donc prélevés sur le montant remboursé. Les frais d'uniforme varient selon le programme choisi.
3. Si la saison a débuté, le Club remboursera une partie du coût d'inscription, proportionnellement aux semaines écoulées. De plus, les frais d'affiliation du Club ainsi que les frais d'affiliation de Soccer Canada, Soccer Québec, de l'ARS Laval seront retenus pour un total de 76,60\$. Le remboursement sera calculé selon le nombre d'activités réalisées et restantes. En effet, le membre sera facturé pour le coût des activités déjà réalisées, même s'il a été absent. De plus, à titre de pénalité, le FC Laval réclame 10% du prix des activités restantes ou 50\$, soit au plus petit des deux montants³.

¹ *Loi sur la protection du consommateur*, RLRQ, c. P-40.1, art. 193.

² *Id.*, art. 196.

³ *Id.*, art. 195.

Par exemple, si l'athlète a été inscrit pour 25 activités et qu'il a participé à 5 activités avant d'annuler. Si la saison coûte 500\$, vous serez remboursé 283,40\$ (excluant les frais d'uniforme)⁴.

4. Le FC Laval se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu, horaire, nombre de cours et le prix) si le nombre de participants ou de bénévoles est insuffisant ou si un imprévu survient. Dans le cas échéant, les membres seront remboursés intégralement, si l'annulation a lieu avant le début de la saison.

⁴ (500\$- (5 x 20\$= 100\$) -(10% de 400\$=40\$#)- (76,60\$)- (prix de l'uniforme)

Formulaire de demande de remboursement

Date de la demande:

Nom de l'athlète:

Date de naissance:

Catégorie:

Entraîneur:

Faire le chèque au nom de :

Numéro de téléphone:

Raison de la demande⁵

Nombre de parties jouées:

Réservé au registrariat

Mode de paiement:

Date du paiement:

Nom du parent payeur:

Date de la réception de la demande:

Reçue par:

Numéro de Passeport:

⁵ Dans le cas d'une blessure ou d'une maladie, veuillez joindre le billet médical.